Nations Unies S/PV.6743



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6743e séance

Mercredi 28 mars 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Parham	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Sharifov
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

12-27798 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Guinée-Bissau à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Mutaboba, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Bissau.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti, en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mutaboba.

M. Mutaboba (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité des derniers faits nouveaux importants survenus en Guinée-Bissau. J'ai fait mon dernier exposé sur la question le 3 novembre 2011 (voir S/PV.6648). La période considérée a été en grande partie caractérisée par une transition politique qui a été le résultat de l'évacuation médicale et du décès consécutif du Président Malam Bacai Sanhá le 9 janvier 2012.

Mon exposé aujourd'hui portera sur le climat politique et les conditions de sécurité difficiles dans lesquels se déroule le processus actuel de transition politique, dont l'objectif est de rétablir l'ordre constitutionnel intégral, ce qui est désormais devenu une priorité cruciale pour relever les nouveaux défis et identifier les moyens de mettre en œuvre, par le biais d'un dialogue national, les plans d'action nationaux d'une importance vitale portant notamment sur la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre l'impunité, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée.

Feu le Président Sanhá avait tenu des consultations et fixé la date de la conférence nationale tant attendue du 14 au 18 janvier 2012, mais son évacuation médicale le 22 novembre 2011 a repoussé la préparation de cet événement, qui est désormais passé à l'arrière-plan en raison de l'accent mis sur la transition politique qui a fait suite à son décès.

Le 26 décembre, la sécurité a été ébranlée par une attaque armée contre l'armurerie de l'état-major; des armes y auraient été prises. Le Gouvernement a nié qu'il se soit agi d'une tentative de putsch, bien que le 30 décembre, le Premier Ministre, M. Carlos Gomes Júnior, ait déclaré qu'il y avait eu un complot contre sa vie et contre celle du chef d'état-major, le général Indjai. Vingt-quatre officiers de l'armée, dont le chef de la marine, le contre-amiral Bubo Na Tchuto, et un civil ont été arrêtés. Huit des détenus ont ensuite été relâchés. À la suite de cet incident, deux personnes ont été tuées – un membre de la police d'intervention rapide et le commandant de la police, Yaya Dabo, assassiné alors qu'il se préparait à se rendre aux autorités.

Bien que la date de la conférence nationale ait été reportée indéfiniment à la suite du décès du Président Sanhá, les travaux sur les préparatifs techniques se sont poursuivis, y compris le renforcement d'un processus inclusif. L'avenir de cette initiative dépendra des consultations qui se dérouleront sous la nouvelle présidence.

S'agissant de la transition politique, à la suite des obsèques du Président Sanhá le 15 janvier, le Président par intérim, M. Raimundo Pereira, a tenu de larges consultations avec les partis politiques enregistrés, la Commission électorale nationale et des membres de la société civile, lesquelles ont abouti à un consensus sur la tenue anticipée d'élections présidentielles le 18 mars. En appui à ce processus, les partenaires internationaux ont versé des contributions financières et/ou des contributions en nature pour couvrir le budget de 4,9 millions de dollars, soit par l'intermédiaire du Fonds commun du Programme des Nations Unies pour le développement, soit directement à la Commission électorale nationale. Le consensus sur la date du 18 mars a ensuite été remis en question par certains de ses défenseurs les plus actifs au sein des partis politiques pour protester contre l'incapacité de mettre à

jour les listes électorales, dont la dernière actualisation remonte à 2008.

La Cour suprême a autorisé 10 des 14 candidats à se présenter aux élections, y compris l'ancien Président Kumba Yalá et le candidat du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), Carlos Gomes Júnior. Certains partis politiques ont objecté que la candidature de M. Gomes Júnior n'était pas constitutionnelle car la Constitution n'autorisait pas le Président par intérim à accepter sa démission de son poste de Premier Ministre. Un des 10 candidats, Braima Dialó, représentant le Congrès national africain, s'est retiré de la course le 5 mars, en affirmant que les conditions n'étaient pas réunies pour la tenue d'élections libres, justes et transparentes.

Les préparatifs des élections ont été entachés par des violences le 20 février, lorsque des jeunes qui protestaient contre le fait qu'ils n'avaient pas pu s'inscrire sur les listes électorales devant les bureaux de la Commission électorale nationale ont été violemment dispersés par la police qui, à son tour, a été malmenée et désarmée par les militaires. En réaction, un commandement conjoint police/armée, bénéficiant de l'assistance technique permanente fournie par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, a été constitué et a pris des mesures pour garantir la sécurité durant le processus électoral, en mettant en place des structures dans toutes les régions. L'ONU a également fourni un appui technique multiforme tout au long du processus électoral.

La campagne électorale s'est déroulée du 2 au 16 mars dans un climat pacifique. Le 18 mars, le premier tour de l'élection présidentielle s'est tenu paisiblement et en bon ordre. Aucun incident majeur n'a été signalé en matière de sécurité. L'assassinat devant son domicile à Bissau d'un ancien chef des renseignements militaires, Samba Djaló, par des individus en uniforme a assombri une journée électorale qui pour le reste s'est déroulée dans le calme. L'enquête sur cet assassinat est en cours, mais de nombreuses personnes, y compris le Président de la Commission électorale nationale et le porte-parole des forces armées, ont réfuté la thèse d'un lien quelconque avec le processus électoral. Par ailleurs, le 21 mars, l'ancien chef d'état-major des armées, le vice-amiral Zamora Induta, qui avait rencontré Samba Djaló quelques heures avant que celui-ci ne soit tué, s'est réfugié dans les locaux de l'Union européenne, affirmant craindre pour sa vie.

L'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Nigéria, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont déployé 154 observateurs électoraux au total dans tout le pays. En outre, cinq experts électoraux chargés des questions techniques étaient également présents, trois détachés par l'Afrique du Sud et les deux autres par l'Union européenne. Les observateurs ont estimé de manière unanime que le scrutin avait été libre, juste et transparent.

Le 20 mars, une coalition de cinq candidats, dont Kumba Yalá, ayant recueilli un nombre de voix inférieur au score obtenu par Carlos Gomes Júnior a dénoncé des fraudes et demandé l'annulation des résultats ainsi que l'organisation d'un nouveau scrutin après l'établissement d'une nouvelle liste électorale. Des sources proches de Kumba Yalá ont également indiqué que celui-ci ne participerait pas à un second tour.

Le 21 mars, la Commission électorale nationale a indiqué que puisqu'aucun candidat n'avait obtenu plus de 50 % des voix, un second tour aurait lieu le 22 avril entre Carlos Gomes Júnior et Kumba Yalá, le candidat arrivé en deuxième position. Avec 55 %, le taux de participation pour ce premier tour est inférieur aux taux enregistrés lors des précédentes élections.

Je voudrais aborder maintenant la situation dans les grands domaines relevant du mandat du BINUGBIS.

Premièrement, s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, l'élan dont ont bénéficié au départ les consultations entre la CPLP, la CEDEAO et le Gouvernement bissau-guinéen sur le mémorandum d'accord pour la mise en œuvre de la feuille de route pour la réforme du secteur de la sécurité semble s'être dissipé. En solution de remplacement, la CEDEAO et le Gouvernement ont entrepris de signer un mémorandum d'accord bilatéral pour poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route. Toutefois, là aussi le processus a été interrompu par la transition politique.

Le BINUGBIS a continué d'aider le Gouvernement à mobiliser des ressources pour

alimenter la caisse de retraite spéciale qui doit être mise en place pour cinq ans pour le personnel des secteurs de la défense et de la sécurité. Le Cap-Vert s'est engagé à verser autant que la Guinée-Bissau, c'est-à-dire 4,5 millions de dollars, avec le décaissement de 1 million de dollars début 2012. Le 30 janvier, en marge du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba, le Président équato-guinéen, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, en sa qualité de Président sortant de l'Union africaine, a organisé un « petit-déjeuner atelier » pour les partenaires de l'Union africaine à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau. À cette occasion, de nouvelles promesses d'aide, dont celle de la Guinée équatoriale, ont été faites. Le 10 février, le Gouvernement bissau-guinéen et l'ONU ont signé un accord de subvention au titre du Fonds pour la consolidation de la paix pour un montant de 2 803 378 dollars, faisant ainsi de l'ONU le premier partenaire international à contribuer à la caisse de retraite. Cependant, la transition politique a retardé le lancement de l'opération, que le Gouvernement avait fixé au 23 janvier. La démobilisation est une étape décisive pour donner une impulsion au renouvellement des forces armées en Guinée-Bissau. Sa mise en œuvre s'en trouve retardée d'autant.

Concernant la réforme de la police, le BINUGBIS a continué de fournir une assistance technique pour renforcer la police de proximité grâce à l'ouverture de commissariats modèles, et ce, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Elle a aussi fourni une assistance en matière de formation, de sélection et de certification des agents. Une attention particulière est également prêtée aux questions liées à la problématique hommes-femmes, notamment les violences sexistes, et à la lutte contre le trafic d'enfants. Des efforts analogues sont déployés en ce qui concerne la réforme du secteur de la justice, tandis que les projets concernant la rénovation des casernes, la fourniture de matériel et les futurs programmes de formation sont en train d'être mis en chantier avec l'aide de la mission angolaise d'assistance à la réforme des secteurs de la sécurité et de la défense en Guinée-Bissau.

S'agissant de la lutte contre l'impunité, en février 2012, trois suspects ont été mis en examen pour homicide aggravé, préjudice et violences physiques graves dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du général Tagme Na Waie, le 1er mars 2009. Cette affaire va être portée devant le tribunal pénal de Bissau pour être jugée. Plusieurs autres suspects ont été disculpés. Pour ce qui est de l'enquête sur l'assassinat du Président João Bernardo Vieira, le 2 mars 2009, le Procureur général doit encore entendre des témoins clefs se trouvant à l'étranger.

Par ailleurs, l'affaire du double assassinat de juin 2009 a été renvoyée à la Cour suprême. Des enquêtes auraient été ouvertes sur l'assassinat du commandant Yaya Dabó, le 27 décembre 2011, et du colonel Samba Djaló, le 18 mars 2012.

En ce qui concerne la lutte contre le trafic de drogue, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, notamment pour ce qui est du fonctionnement de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale qui, depuis la fin de l'année 2011, mène des activités de communication de l'information, établit des rapports de renseignement préliminaires sur le trafic de drogue international, et participe à des activités opérationnelles.

La mise en œuvre du plan national de lutte contre le trafic de drogue 2011-2014, et de la déclaration politique qui l'accompagne, élaborés conjointement par le Gouvernement, le BINUGBIS et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a été ralentie par des difficultés financières, bien que les capacités existent pour l'appliquer. Le système judiciaire déficient vient s'ajouter à la liste déjà longue des autres problèmes indirects qui empêchent de lutter efficacement contre l'impunité, le trafic de drogue et la criminalité organisée.

Pour ce qui est des critères, je voudrais également rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail stratégique commun du système des Nations Unies en Guinée-Bissau. Près de 78 % des indicateurs choisis sont soit sur le point d'être atteints soit en bonne voie de l'être d'ici à l'échéance de 2017. Le 22 février, le Gouvernement bissau-guinéen et le système des Nations-Unies ont signé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2013-2017, qui servira de cadre stratégique intégré. Ce plan-cadre définit la réponse de l'ONU, collective, cohérente et intégrée, face aux priorités et aux besoins du pays dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, et dans le droit fil de la deuxième génération du document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté, qui couvre la période 2011-2015. Il contribuera à relever les défis de la

consolidation de la paix et du développement pendant la période 2013-2017.

Je voudrais faire plusieurs observations. Le décès du Président Sanhá, qui était une force modératrice à l'influence importante sur les trublions du paysage politique et militaire du pays, a porté un coup aux plans et programmes de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. La plus grande partie de l'année 2012 sera consacrée, premièrement, aux élections et aux questions relatives au processus de l'élection présidentielle, qui a débuté en janvier et pourrait être mené à bien d'ici à la fin de mai 2012, période à laquelle il est probable qu'un nouveau Président soit investi; deuxièmement, au congrès du PAIGC, prévu en juillet; et troisièmement, aux élections législatives, qui se dérouleront vers la fin de l'année, probablement autour du mois de novembre. Nous avions envisagé, dans notre planification, qu'à partir du second semestre de 2012, l'accent porterait davantage, sur le plan politique, sur les élections législatives, avec les répercussions que l'on pouvait en attendre, à l'évidence, pour l'évolution des activités dans le cadre du système des Nations Unies et de l'État. Cette élection présidentielle anticipée constitue un grave contretemps.

Il ne faut pas sous-estimer l'impact immédiat des élections anticipées. Le Gouvernement se trouve, depuis janvier, considérablement borné dans son action en raison, premièrement, des limites imposées par la Constitution aux pouvoirs du Président par intérim et, deuxièmement, de la candidature du Premier Ministre et de la participation d'autres titulaires de charges à la campagne, facteurs qui ont également nui considérablement à la conduite des affaires de l'État. C'est dire à quel point le cadre législatif bissau-guinéen a besoin d'être fondamentalement révisé, la Constitution actuelle se révélant incapable de fournir les directives nécessaires sur des questions fondamentales comme la façon dont, dans des situations comme celle-ci, les responsables de charges au sein des organes souverains de l'État doivent procéder afin de ne pas laisser s'installer des vides juridiques qui compromettent le fonctionnement normal de l'État.

Un exemple type de ce qui précède est la situation actuelle relativement au budget de 2012, lequel ne pourra être signé que lorsqu'un président aura été élu, ce qui n'est pas sans un certain nombre de conséquences. Ces problèmes, auxquels s'ajoutent d'autres difficultés apparues récemment, démontrent qu'il est nécessaire, comme cela a déjà été dit, que le Conseil de sécurité examine une révision constitutionnelle en Guinée-Bissau. Cela est désormais impératif.

La conférence nationale est une initiative parlementaire placée sous l'égide du Président de la République. Cette année, sa mise en œuvre dépendra de l'harmonisation à laquelle procéderont le nouveau Président, le Gouvernement et le Parlement, sachant que la fin de la législature arrive également dans quelques mois. La marge de manœuvre d'une conférence nationale au cours de cette législature est donc assez limitée, mais la tâche n'est pas impossible.

Les événements militaires qui se sont produits le 26 décembre sont symptomatiques des dissensions au sein de la direction militaire, et d'un loyalisme très variable envers les valeurs républicaines. La réforme du secteur de la sécurité reste donc la pierre angulaire sans laquelle la démocratie et la stabilité en Guinée-Bissau ne pourront être consolidées. L'aptitude à diriger du nouveau président, qui est aussi le commandant en chef des forces armées, sera déterminante.

La réforme du secteur de la sécurité nécessite également une convergence entre le Gouvernement, les partenaires internationaux et les bénéficiaires, au sein des secteurs de la défense et de la sécurité, sur les objectifs et la séquence des mesures à prendre, qui doivent être pragmatiques et réalisables. Les derniers obstacles qui subsistent avant de mettre la dernière main au mémorandum d'accord devront avoir été surmontés dans les premiers temps du mandat du nouveau président. Il est encourageant de constater que plusieurs partenaires internationaux, bilatéraux et multilatéraux, restent déterminés à assister la Guinée-Bissau dans la mise en œuvre de sa stratégie de réforme du secteur de la sécurité, même si la définition précise de leur rôle respectif demeure toutefois problématique.

Cependant, le BINUGBIS fournit une assistance technique constante au Gouvernement en matière de coordination, par l'intermédiaire de groupes de travail consacrés aux réformes des secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice, auxquels participent les partenaires nationaux et internationaux. Toutefois, la participation des acteurs nationaux et internationaux doit être renforcée. Il convient de féliciter les partenaires nationaux et internationaux d'avoir organisé des élections présidentielles anticipées dans

un laps de temps si court. L'élection est une étape importante du processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel. Le président nouvellement élu devra se montrer accommodant et faire en sorte de ne pas sacrifier les progrès tangibles, considérables, réalisés au cours des trois dernières années.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mutaboba de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Viotti.

Mme Viotti (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir conviée à faire cet exposé au Conseil de sécurité, en ma qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joseph Mutaboba, de son exposé et de son travail à la tête du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS). Je salue également la présence parmi nous du Représentant permanent de la Guinée-Bissau, S. E. l'Ambassadeur João Soares Da Gama.

Depuis mon dernier exposé au Conseil, la Guinée-Bissau a accompli d'importants pas en avant en direction d'une paix durable. Au cours des derniers mois, les institutions du pays se sont révélées capables de maintenir la stabilité politique et de soutenir la croissance économique. Elles ont également réussi à résister à deux événements potentiellement déstabilisants, qui se sont produits à quelques jours d'intervalle : l'incident du 26 décembre 2011 et la disparition du Président Malam Bacai Sanhá, le 9 janvier. Les autorités nationales et le peuple bissau-guinéen ont surmonté ces moments difficiles en faisant preuve de maturité politique et dans le plein respect des dispositions pertinentes de la Constitution du pays.

Lorsqu'il s'est agi de relever le défi imprévu de la gestion de la succession présidentielle, les responsables du pays ont choisi de diriger le processus dans l'ouverture et par la consultation. Le Président par intérim, Raimundo Pereira, a engagé de vastes consultations avec toutes les forces politiques, y compris l'opposition. Conformément à la Constitution, il a arrêté la date des élections dans une période de 60 jours suivant la disparition du Président, nonobstant les énormes défis logistiques et financiers que cette décision impliquait.

La formation Guinée-Bissau s'est immédiatement efforcée, pour sa part, d'apporter concrètement son appui au pays en cette période extrêmement délicate. Elle s'est réunie le 6 février pour un échange de vues et en vue de mobiliser appui et ressources pour l'organisation des élections. La rapidité et la générosité de la réponse de la communauté internationale témoignent à cet égard de sa confiance en la Guinée-Bissau en ces temps difficiles.

Selon les observateurs électoraux, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté des pays de langue portugaise, notamment, le premier tour des élections présidentielles s'est déroulé de façon libre, régulière et transparente.

Il est maintenant capital que toutes les parties prenantes, en particulier les deux candidats encore en lice et leurs partisans, fassent preuve de maturité politique, maintiennent le calme et s'abstiennent de toute action pouvant créer des tensions inutiles. Il importe que les doléances éventuelles sur le plan électoral se règlent par des voies légales, dans le plein respect de l'état de droit.

Tout en soutenant la Guinée-Bissau dans ses efforts visant à organiser des élections anticipées, la configuration n'a pas perdu de vue les autres priorités de consolidation de la paix, comme la réforme du secteur de la sécurité. La mise en place de la caisse de retraite des membres des forces armées et des forces de sécurité demeure l'une des plus grandes priorités en matière de consolidation de la paix et de la stabilité dans le pays. Il est très important que le nouveau gouvernement, une fois en fonction, s'emploie en priorité à parachever la mise en place et la mise en œuvre de cette caisse.

Comme je l'ai souligné à l'occasion de précédentes séances d'information, un domaine dans lequel la Guinée-Bissau a certainement réalisé des progrès remarquables est la gestion macroéconomique et la relance de l'économie. Ce mois-ci, le Fonds monétaire international (FMI) a procédé à son quatrième examen des résultats obtenus par le pays dans le cadre de la Facilité élargie de crédit, approuvée en mai 2010. La mission a conclu que la Guinée-Bissau avait encore progressé dans la stabilisation de son économie, avec un taux de croissance de 5,3 % désormais, et qu'elle répond à la plupart des critères de repère structurels. L'équipe du FMI a encouragé le Gouvernement à poursuivre ses efforts de réforme en faisant observer que la stabilité politique et une

sécurité renforcée seraient indispensables au maintien d'une croissance économique soutenue.

En tant que communauté internationale, nous devons continuer d'aider la Guinée-Bissau afin que ces progrès contribuent à créer un cercle vertueux de stabilité et de croissance. C'est pourquoi il importe également d'orienter notre action vers les autres priorités du processus de consolidation de la paix, à savoir le renforcement des capacités en vue de renforcer le secteur judiciaire, de consolider l'état de droit et de lutter contre le trafic de drogue, mais aussi la promotion d'initiatives visant à régler les problèmes sociaux, notamment remédier aux graves défaillances dans la fourniture des services sociaux de base et créer, pour les jeunes, des possibilités d'emploi et d'autonomisation.

Nous espérons que le processus électoral en cours sera mené à bien dans un climat pacifique, et nous avons hâte de poursuivre, avec les nouvelles autorités, notre coopération agissante dans la mise en œuvre de notre programme commun de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Viotti de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée-Bissau.

M. Da Gama (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer mes sincères remerciements pour l'honneur que vous me faites en me donnant la parole devant les membres du Conseil, que nous voudrions remercier pour leur dévouement et leur compréhension envers la cause de notre pays. Nous voudrions aussi saluer le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), M. Joseph Mutaboba, et Mme Viotti, pour leur travail remarquable en faveur de la consolidation de la paix et du développement en Guinée-Bissau.

Cette prise de parole intervient à un moment où mon pays, la Guinée-Bissau, est en pleine période électorale précipitée par le décès, le 9 janvier dernier, du Président Malam Bacai Sanhá, qui avait beaucoup œuvré pour le dialogue, la paix et le développement en Guinée-Bissau. Comme le veut la Constitution, après la mort du Président de la République, une élection présidentielle anticipée devrait avoir lieu dans un délai de 60 jours. Après une série de consultations politiques internes pour respecter la volonté exprimée par les différents partis politiques du pays, le Président de la République par intérim a donc fixé la date du 18 mars pour la tenue d'une élection présidentielle anticipée, respectant ainsi la Constitution de la République.

Mais l'organisation effective de cette élection n'était pas évidente, car le problème de son financement se posait sérieusement, du fait particulièrement du délai très court de deux mois pour son organisation et des difficultés financières du pays. Mais heureusement, et grâce à la détermination des autorités nationales et à l'engagement sans faille de la communauté internationale à aider la Guinée-Bissau à poursuivre dans la voie de la consolidation de sa jeune démocratie et du respect de la légalité constitutionnelle, mon pays a pu obtenir l'assistance financière et logistique nécessaire pour l'organisation de cette élection, qui s'est effectivement tenue le 18 mars dernier, comme prévu, précédée d'une campagne électorale exemplaire et sans incident. De ce fait, je voudrais saisir cette occasion pour réitérer la gratitude de mon gouvernement à tous ces pays et organisations qui ont bien voulu, encore une fois, être à nos côtés au cours de cette période électorale.

Au lendemain du processus de vote, les observateurs internationaux, notamment l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, un groupe de 10 parlementaires du Royaume-Uni, des éléments de l'Union européenne et des représentants de l'Afrique du Sud, ont salué l'atmosphère pacifique dans laquelle s'est déroulée cette élection, qu'ils ont tous qualifiée de libre, juste et transparente.

Le 21 mars, la Commission nationale des élections (CNE) a annoncé les résultats officiels provisoires du scrutin, plaçant en tête l'ex-Premier Ministre, M. Carlos Gomes Júnior, avec plus de 48 % des voix, suivi de l'ex-Président de la République, M. Kumba Yalá, avec plus de 23 % de voix. Aucun des candidats susmentionnés n'ayant obtenu plus de 50 % des voix requises, il est prévu un deuxième tour, qui se tiendra, en principe, vers la fin du mois d'avril.

Entre-temps, avant même la publication des résultats provisoires par la CNE, un groupe de cinq candidats, y compris celui qui a reçu le deuxième plus grand nombre de voix, a fait savoir qu'il n'accepterait pas les résultats de l'élection, évoquant des irrégularités et des fraudes, et a demandé son

annulation. Une fois publiés les résultats provisoires, les cinq candidats ont déposé une requête à la CNE sur les mêmes arguments, en soulignant en plus l'absence d'actualisation du fichier électoral qui permettrait le recensement des nouveaux électeurs ayant atteint 18 ans. À la même occasion, M. Kumba Yalá, candidat ayant reçu le deuxième plus grand nombre de voix, a déclaré qu'il ne participerait pas au deuxième tour de la présidentielle.

Il convient ici de souligner que la CNE a rendu sa décision hier, le 27 mars, en considérant comme non fondées ces allégations. Il reste cependant à ce groupe de candidats une dernière voie de recours à la Cour suprême de justice, conformément à la loi en vigueur.

Malgré l'atmosphère un peu tendue, du fait du refus de M. Kumba Yalá, appuyé par les quatre autres candidats, de participer au deuxième tour, nous espérons que les décisions qui émaneront des instances compétentes en matière électorale, à savoir la CNE et la Cour suprême de justice, seront respectées et que, pour l'intérêt du pays, la volonté populaire et le bon sens prévaudront et que le deuxième tour de l'élection présidentielle aura bel et bien lieu.

Malgré le défi électoral actuel, le Gouvernement de la Guinée-Bissau demeure convaincu que la réforme du secteur de la défense et de la sécurité est un élément crucial pour le processus de consolidation de la paix dans le pays, et elle figure au premier rang de ses priorités. Nous espérons donc que les conditions seront rapidement réunies pour passer à la phase d'exécution de cette réforme, par le lancement prochain du fonds spécial de pension, qui permettra le démarrage du processus de démobilisation des éléments des forces armées et de la sécurité.

Pour ce faire, nous espérons pouvoir bénéficier dans les meilleurs délais du décaissement des fonds promis par nos partenaires, et espérons que d'autres acteurs nous rejoindrons dans cette démarche. Je voudrais quand même rappeler que le Gouvernement bissau-guinéen, sous la conduite de S. E. M. Carlos Gomes Júnior, avec l'appui de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, a dû consentir d'énormes sacrifices qui nous ont permis d'obtenir jusqu'ici des résultats très positifs, que ce soit dans le domaine du redressement économique national et de la gestion des finances publiques, ou encore dans les domaines de l'infrastructure et de la lutte contre le trafic de drogue, entre autres.

Le dialogue national reste une des priorités de la Guinée-Bissau. De ce fait, la Conférence nationale sur la réconciliation, qui avait été mise sur pied par le Président Bacai Sanhá et qui devrait réunir les acteurs politiques, la société civile, les éléments des forces de défense et de sécurité, les chefs religieux et autres, aura bel et bien lieu, avec l'élection du nouveau Président de la République, ce qui permettra aux Bissau-Guinéens de s'exprimer librement et de trouver un terrain d'entente définitif sur les problèmes qui affectent notre pays.

Je voudrais donc, pour terminer, réitérer les remerciements de mon gouvernement à la communauté internationale pour l'appui indéfectible fourni à ce jour à la Guinée-Bissau, et lui demander de continuer à nous apporter son assistance précieuse dans le cadre du processus de consolidation de la paix et du développement de notre pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre d'orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.